


**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
**COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570**

Envoyé en préfecture le 27/09/2021  
Reçu en préfecture le 27/09/2021  
Affiché le   
ID : 038-213801004-20210921-DEL\_20210921\_03-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 Septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un le vingt et un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Jérôme LOOSDREGT, Michel SALVI, Mme Audrey MARRON, Gérard MARTINEZ, Anne LAURENT, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Sébastien PLISSON,

Ont donné procuration : Mme Audrey BUISSON à Mme Christel METAY

Excusés : Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : Mme Anne LAURENT

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Jeudi 16 septembre 2021	Vendredi 17 Septembre 2021	Lundi 27 septembre 2021

**3- Actualisation du tableau des emplois**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant les évolutions au sein des services,

Il appartient au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, joint.

Cette modification du tableau des effectifs se traduit par les créations de :

- 1 emploi permanent d'adjoint technique à 28,00h
- 1 emploi permanent d'éducateur jeunes enfants classe exceptionnelle à 35,00h
- 1 emploi permanent d'éducateur jeunes enfants à 35,00h
- 1 emploi permanent d'adjoint technique à 21,63h
- 1 emploi permanent d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 29,67h

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de créer :
  - 1 emploi permanent d'adjoint technique à 28,00h
  - 1 emploi permanent d'éducateur jeunes enfants classe exceptionnelle à 35,00h
  - 1 emploi permanent d'éducateur jeunes enfants à 35,00h
  - 1 emploi permanent d'adjoint technique à 21,63h
  - 1 emploi permanent d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 29,67h
- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à la présente délibération,
- **PRÉCISE** que le tableau des emplois, joint à la présente délibération, sera modifié en conséquence,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

